AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LOT

Bulletin de situation hydrologique n°4
24 juin 2020

Bassin de la Dordogne

Etat des débits des cours d'eau et des restrictions

Bassin	Cours d'eau	17/06/20	24/06/20	Commentaires
Dordogne	Melve			
	Marcillande			
	Relinquière			
	Tournefeuille			
	Céou, Bléou, Ourajoux			Sous condition du tour d'eau en annexe de l'arrêté
	Sourdoire			
	Tourmente			
	Mamoul			
	Ouysse, Alzou et Aynac			
	Borrèze			
	Bave			
	Tolerme			
	Cère			
	Dordogne			

Le Céou est passé sous les seuils d'alerte à Léobard (93 l/s) et à Concorès (48 l/s). Il est à prévoir que les premières restrictions arrivent cette semaine.

Une attention particulière est également menée sur le **Tournefeuille** (9 l/s mesurés le 19/06) et sur le secteur **Melve, Marcillande, Relinquière** (49 l/s mesurés le 19/06 sur la Melve).

Tous les autres cours d'eau sont à des niveaux très corrects.

Débits des cours d'eau et restrictions - Vallée de la Dordogne

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE LOT

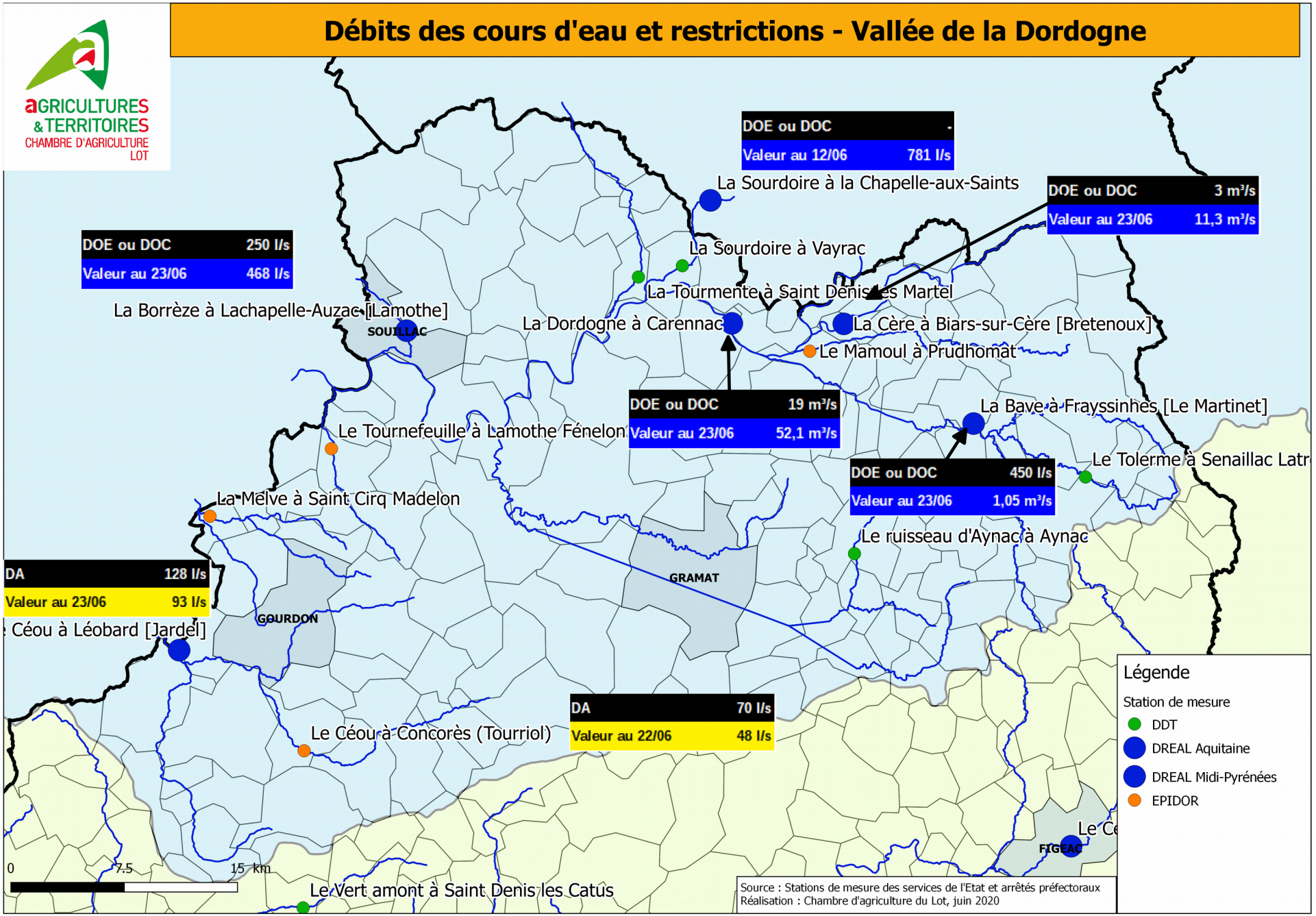

DOE ou DOC = Le Débit Objectif Etiage ou le Débit Objectif Complémentaire est le débit au dessus duquel tous les usages peuvent être assurés au regard de la ressource disponible

DA = Le Débit d'Alerte est le premier seuil de fixation de limitations d'usage. P**our l'irrigation, les prélèvements sont réduits de 30 %.**

DAR = Le Débit d'Alerte Renforcée est le second seuil de fixation de limitations d'usage plus strictes. **Pour l'irrigation, les prélèvements sont réduits de 50 %.**

DCR = Le Débit de Crise est *l*e debit de reference au-dessous duquel seuls les exigences de la sante, de la salubrite publique, de la securite civile, de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent etre satisfaits. **L'irrigation est interdit sauf cas des cultures dérogatoires.**

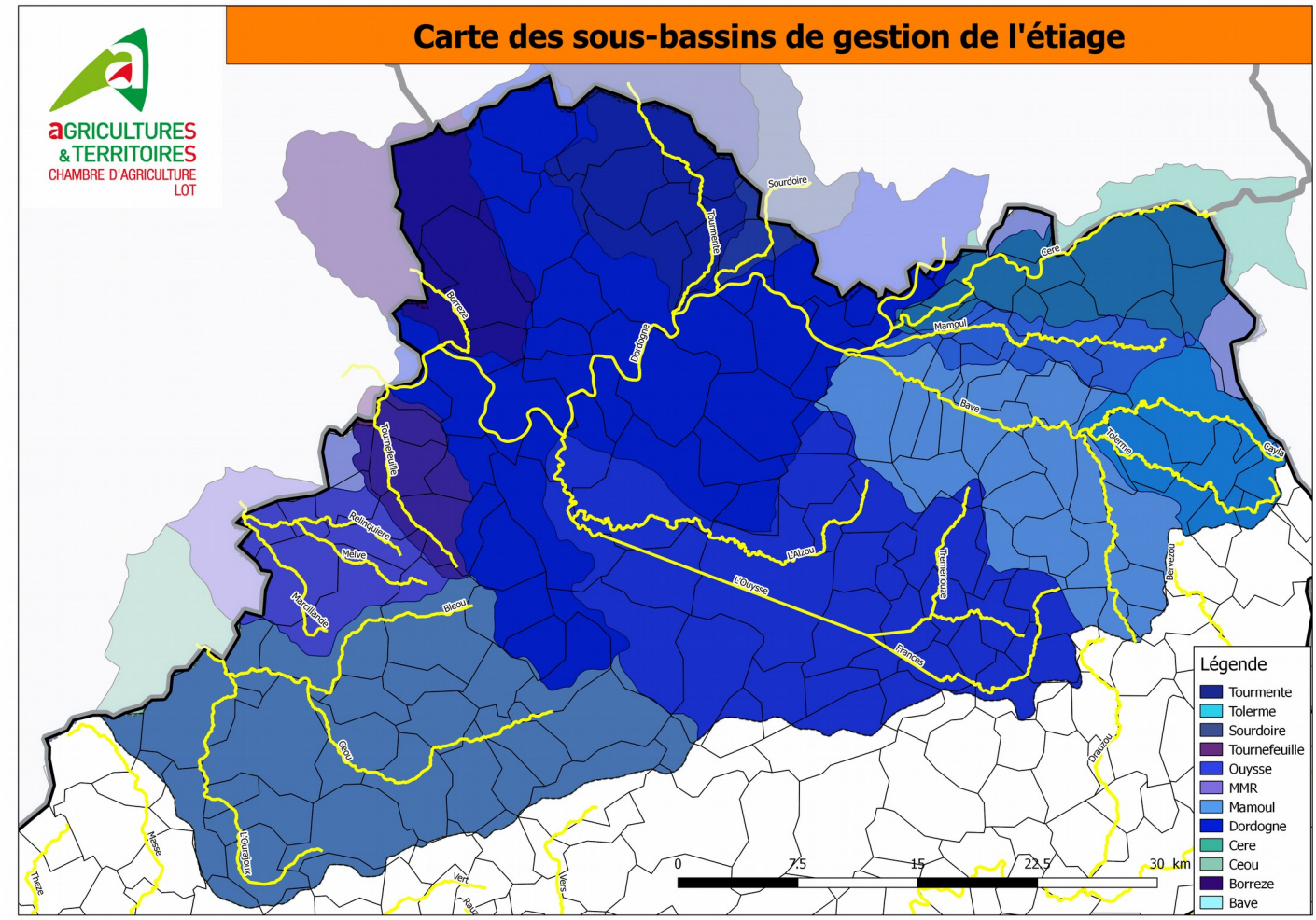

Etat de la pluviométrie

Pas de carte cette semaine du fait de la faible pluviométrie qui est tombée sur 7 jours.

Rédigé avec le soutien financier de :

Directeur de la publication :
M. Christophe CANAL, Président de la Chambre d'Agriculture du Lot

Reproduction partielle interdite

Ce bulletin de suivi hydrologique a été réalisé par Benjamin CAMPECH, conseiller en gestion de l'eau de la Chambre d'Agriculture du Lot, dans le cadre d'une démarche mutualisée des Chambres d'agriculture d'Occitanie

Contact : 05 65 23 22 81 - Email : b.campech@lot.chambagri.fr

Vous pouvez consulter ce bulletin sur notre site internet :
lot.chambre-agriculture.fr

OPE.COS.ENR n°907- 12/07/2019